



LE SAVIEZ-VOUS LE CANNABIS AU NOUVEAU BRUNSWICK

ILLÉGAL



Conduire avec
les capacités
affaiblies par le
cannabis



Acheter, posséder
ou consommer
du cannabis avant
d'avoir 19 ans



Fumer dans un
endroit public,
y compris dans
un véhicule



Ne pas respecter les lois sur le cannabis
pourrait avoir diverses conséquences allant
d'une amende de **172,50 \$ à une peine
d'emprisonnement.**

POUR VOTRE SÉCURITÉ!

1 Informez-vous sur le produit
que vous allez consommer,
dont sa concentration.

2 Vous consommez du cannabis?
Planifiez votre temps en tenant
compte de la durée de l'effet du
cannabis consommé.

3 Rangez toujours vos produits de
cannabis en lieu sûr hors de la
portée des enfants et des animaux.

4 Ne conduisez jamais gelé!



Pour les enfants, le cannabis comestible peut
ressembler à des bonbons ou à des friandises.
**Rangez toujours vos produits de cannabis
en lieu sûr hors de la portée des mineurs!**

COMMENT FONT LES POLICIERS POUR SAVOIR SI UN CONDUCTEUR A LES CAPACITÉS AFFAIBLIES PAR LE CANNABIS?....



1

Ils feront passer un test normalisé
de sobriété administré sur place
(TNSAP) aux conducteurs qu'ils
soupçonnent d'avoir les
capacités affaiblies.



2

D'autres tests pourraient
être utilisés pour confirmer
si les capacités de la
personne sont affaiblies
par le cannabis.



3

Il existe des tests pouvant dire si le THC détecté dans le
sang est actif (si la personne a les capacités affaiblies)
ou si sa présence est attribuable à une consommation
remontant à quelques jours ou semaines (c.-à-d. que la
personne n'a pas les capacités affaiblies).



Le cannabis est
légal au Canada; il

DOIT ÊTRE UTILISÉ DE MANIÈRE RESPONSABLE.

LÉGAL



Les produits de
cannabis achetés
chez Cannabis NB



Jusqu'à quatre
plantes de marijuana
par ménage

30 g



30 grammes de
cannabis séché
(ou l'équivalent)



**Cannabis NB est
le seul détaillant légal
de cannabis au
Nouveau-Brunswick**